

N° 306. Requête de Cen-
trines

1802 54 7.1.71

Comme suite à la lettre de l'Inspecteur du 28/4/71 portant à la connaissance de la Municipalité la nouvelle valeur du centime pour 1971 ressortant à 2^{fr} 9960 le Conseil entend maintenir le nombre de centimes voté au budget primitif 71 soit 60/100.

Le fait la valeur dans le présent de centimes consécutive à la diminution de la valeur de 6 centime, du 28/4/71 devrait être compensé en cours d'année, par la prise en compte au rôle supplémentaire de patentes, de nouvelles industries installées depuis la dernière session de l'Inspecteur du 29.